



### Barème des cotisations 2019

| <b>Indice brut</b> | <b>Tarif annuel</b> |
|--------------------|---------------------|
| Inférieur à 365    | 30 euros            |
| Entre 366 et 450   | 50 euros            |
| Entre 451 et 700   | 70 euros            |
| Entre 701 et 900   | 95 euros            |
| Entre 901 et 1015  | 130 euros           |
| Supérieur à 1015   | 160 euros           |

Le chèque est à remplir à l'ordre de **SYNAPSE**.

Le chèque est à envoyer à l'adresse suivante :

Emmanuelle SANGNIER (trésorière)

SYNAPSE

32, rue du Gué de l'Yon

85280 – LA FERRIERE

Ce barème a été adopté à l'Assemblée générale du 13 décembre 2017.

Nous vous rappelons que le syndicat ne reçoit aucune subvention. Il fonctionne uniquement avec les cotisations des adhérents.

Ces dernières servent à régler les cotisations à l'UNSA nationale (part fédérale 2018 : 14.43 euros et part confédérale 2018 : 17.20 euros), les dépenses affectées au site internet, aux frais de déplacement, aux différentes réunions,...

Payer ses cotisations est un acte d'engagement dans le syndicat.

C'est aussi un acte vital pour le bon fonctionnement de ce dernier.

A noter que 66% du montant de la cotisation est déductible des impôts sur le revenu.

Isabelle PLAISANT  
*Secrétaire Générale*